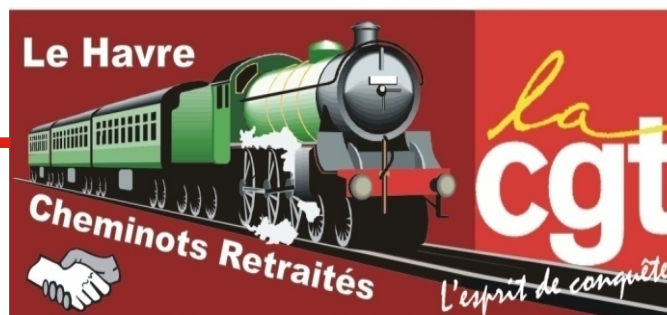


**Donner l'espoir
d'une meilleure vie**



Les vieux dans la misère,



Les jeunes tous précaires,

De cette société là, on n'en veut pas !

Marc
MAYEU



En 2014, la France s'est enfoncée encore un peu dans la crise. Enfin pas pour tout le monde. Dans le journal Les Echos, on pouvait lire récemment que l'année 2014 serait une année record. Nous ne sommes donc pas tous logés à la même enseigne !

Les actionnaires du monde entier devraient recevoir 133 milliards de dollars de plus en 2014 qu'en 2013. Cette année qui s'achève est la meilleure des trois dernières avec pour 1 200 entreprises cotées, 1 190 milliards de dollars de dividendes redistribués, soit une progression annuelle de près de 10 %.

Passons sur les cadeaux fiscaux, éléments déterminants et faciles à comprendre pour nous intéresser à l'obligation faite aux États, depuis les années 1970 et 1980, de se financer exclusivement sur les marchés. Et de se poser la question du refus d'ouvrir la voie au refinancement des dettes souveraines au taux de 0,05 % par la Banque Centrale Européenne, comme cela se pratique pour les banques privées ? A minima, ce sont 40 milliards d'euros d'économies budgétaires.

Aujourd'hui, ce sont donc les « rentiers privés » de la dette publique, qui ne sont pas des anges, qui poussent à arbitrer contre les dépenses publiques et sociales ! De fait, s'il y a des économies à trouver, commençons par supprimer les plus de 200 milliards de cadeaux faits à la finance, au grand patronat comme le fameux Crédit Impôt Compétitivité Emploi et privilégions les dépenses d'intervention qui permettent de cibler les aides en soutenant notamment les investissements essentiels pour l'emploi, la culture, l'éducation, la santé, les transports et l'écologie. Car n'en déplaise à tous ces bonimenteurs du capital, de l'argent, on le voit, il y en a !

En 2015, la réforme du ferroviaire va se mettre en place. Un cadre social commun à tous les salariés de la branche ferroviaire sera défini. Un décret fixera les principales règles communes au secteur ferroviaire. Le cadre social reposera également sur une convention collective nationale négociée par les partenaires sociaux.

Il n'en demeure pas moins que les cheminots doivent rester vigilants et mobilisés, les cheminots retraités, de même.

Car il ne faut pas oublier que PEPY souhaite la suppression du taux T2, destiné à contribuer au financement des avantages supplémentaires et spécifiques de retraite du régime spécial de la SNCF.

Car il ne faut pas oublier que le gouvernement entend acter en 2015 la fin du versement trimestriel et en avance des pensions.

C'est tout le sens de la manifestation nationale des cheminots actifs et retraités, à l'initiative de la CGT, le jeudi 29 janvier 2015. En plus, notre cortège se terminera devant le ministère de l'écologie, dont nous dépendons, en rejoignant la manifestation nationale des salariés de l'énergie. Tous ensemble, nous réclamerons des services publics de qualité au service de la nation et défendrons nos revendications spécifiques.

**Cheminots Actifs et Retraités, tous ensemble à Paris
Manifestation Nationale le jeudi 29 janvier 2015**



Projet de loi Macron

Une entreprise de déconstruction du droit social

La loi Macron ne parle pas que d'élargir le travail le dimanche (en le sous-payant), comme on souhaiterait nous le faire croire, mais aussi de réformer le travail de nuit (en diminuant les taux horaires et le nombre d'heures prises en compte). Ce sera aussi la mise au pas complète de l'inspection du travail, la liquidation de la médecine du travail (suppression des avis médicaux « d'aptitude avec restriction », la restriction du « délit d'entrave » et la suppression du pouvoir de réintégrer des salariés licenciés abusivement. Enfin ce sera l'impossibilité de remettre en cause les plans de licenciement.

Ce sera une attaque en règle contre les prud'hommes. Le ministre du Travail propose de supprimer purement et simplement les élections fin 2015, ce qui signifiera la fin du Code du travail au profit du Code civil. Les salariés se retrouveront, en cas de conflit, seuls au tribunal devant leur patron et s'ils ont de l'argent, ils n'auront plus qu'à payer un avocat pour se défendre, comme aux États-Unis !

Actuellement, nos conseillers prud'hommes sont élus pour 5 ans, ils sont 14 000, répartis en 209 conseils sur tout le territoire national.

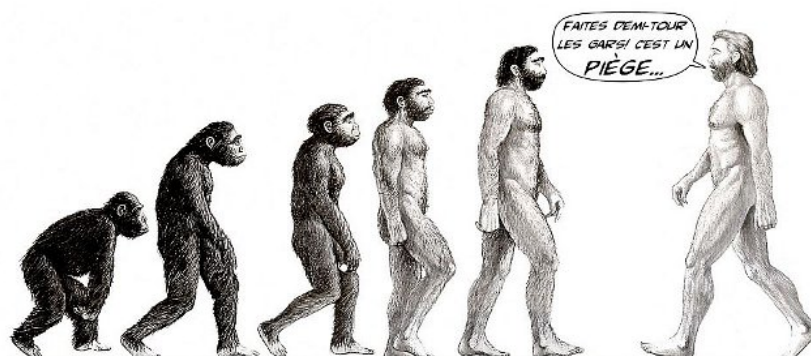
Ils sont une force pour les salariés qui peuvent obtenir réparation d'un préjudice de la part de leur employeur. Déjà plusieurs attaques visaient à rendre la juridiction prud'homale de plus en plus difficile d'accès aux salariés et la moins contraignante possible pour leurs employeurs. Mais les actions menées par les salariés et leurs syndicats avaient permis de faire reculer les aspirations du patronat.

De plus, les patrons « vent debout » proposent de modifier les seuils sociaux. Pour l'exemple, la suppression des DP et des CHSCT dans les petites et moyennes entreprises.

Ne nous y trompons pas, de plus en plus de députés de droite se disent disposés à voter cette loi !

C'est par la mobilisation que nous pourrons lutter contre ce recul social, déjà plusieurs initiatives CGT s'organisent pour lutter contre cette régression, car cette loi, si elle était votée, serait un recul de plusieurs décennies de combat pour les travailleurs.

« La régression sociale ne se négocie pas, elle se combat » Henri Krasucki





COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Montreuil, le 01^{er} décembre 2014

LA SNCF PRÉSIDIÉE PAR LE MEDEF !

Frédéric Saint-Geours, membre du Bureau Exécutif du MEDEF et Président de la très influente Union des patrons des industries et des métiers de la métallurgie (UIMM), vient d'être désigné par le Gouvernement, Président par Intérim du Conseil de surveillance du futur Groupe Public Ferroviaire à compter du 15 décembre 2014.

Quelques semaines après celle de Laurence Parisot (ex Présidente du MEDEF) au Conseil d'Administration d'EDF, cette nomination incarne un choix politique gouvernemental clairement assumé.

Non seulement le Gouvernement multiplie les actes pour détruire les outils de cohésion sociale et de croissance économique dans le pays (de la sécurité sociale aux services publics) pour répondre aux revendications du MEDEF, mieux il lui offre désormais les clefs pour y parvenir.

Cette nomination consacre ainsi le sens de la loi du 4 août 2014 instruisant une réforme du ferroviaire non financée qui confirme le démantèlement de l'entreprise publique de service public SNCF et l'abaissement de la rémunération du travail des cheminots.

Les ambitions éloquentes exprimées par le secrétaire d'Etat aux transports, lors de la 3^{ème} conférence environnementale, de se séparer du réseau capillaire national parce le système ferroviaire n'était pas financé, le confirme.

Présenté comme un arbitre entre les deux futurs Présidents d'un système ferroviaire faussement réunifié, Frédéric Saint-Geours est avant tout chargé d'installer le futur groupe public ferroviaire.

Pour la Fédération CGT des Cheminots, la nomination d'un défenseur des intérêts du capital et des actionnaires n'est pas de nature à relever les vrais défis de notre société que sont la réponse aux besoins de transports ferroviaire public de voyageurs et de marchandises en toute sécurité, dans le respect de l'environnement, l'aménagement du territoire et le progrès social.

CONTACT
SERVICE PRESSE
COMMUNICATION
THIERRY NIER
Tél : 01 55 82 84 32
com@cheminotcgt.fr

